

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 28/09/2020

**Délibération n° D-2020-293**

**Aérodrome - Convention d'occupation temporaire du domaine  
public - Avenant 2**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Madame Fatima PEREIRA.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Aérodrome - Convention d'occupation temporaire du  
domaine public - Avenant 2**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des activités aéronautiques exercées sur l'aérodrome de Niort, des hangars sont implantés sur le domaine public de la Commune afin de permettre principalement l'abri des aéronefs basés.

Une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public en date du 15 mars 2017 a donc été signée avec la SARG G INVEST ainsi que l'avenant n°1 en date du 21 novembre 2018 intégrant 2 nouveaux co-contractants.

Dans la suite, et en accord avec ces derniers, un particulier souhaite racheter les parts des deux co-contractants de l'avenant n°1, soit 50 % de la propriété indivise dénommée « hangar », impliquant, de ce fait, la signature d'un nouvel avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public d'un hangar sur l'aérodrome Niort-Marais poitevin ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE



**AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN**  
**CONVENTION PORTANT AUTORISATION**  
**D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**  
**ENTRE LA VILLE DE NIORT**  
**ET**  
**LA SARL G INVEST**  
**En date du 15 mars 2017**  
**AVENANT n°2**



**ENTRE** les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020, ci-après dénommé « le gestionnaire »

D'une part,

**ET**

Monsieur Ludovic GUERIN, Gérant de la SARL G INVEST, dont le siège social est 45bis avenue de l'Atlantique 85 360 La Tranche sur Mer, immatriculée n° 501 261 036 au RCS de La Roche sur Yon ci-après dénommé « le preneur »

D'autre part.

Monsieur \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_, ci-après dénommé « le preneur »

D'autre part.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 - PROPRIETE INDIVISE D'UN HANGAR**

Le présent avenant vient modifier l'article 8 – sous occupation à la convention entre la Ville de Niort et la SARL G INVEST et l'article 1 – objet de l'avenant n°1.

Madame \_\_\_\_\_ et Monsieur \_\_\_\_\_ se retirent de la propriété indivise dénommée « hangar ».

La propriété en indivision du hangar précité est ainsi répartie entre la SARL G INVEST et Monsieur \_\_\_\_\_

Les indivisaires établiront une convention d'indivision afin de gérer l'immeuble indivis.

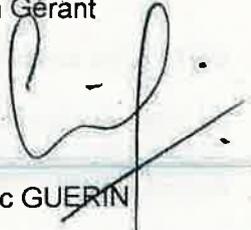
Dans tous les cas, les 2 propriétaires indivis sont solidairement responsables vis-à-vis de la Ville de Niort, notamment dans le paiement de la redevance d'occupation, des charges en énergie/fluides ainsi que toute autre question liée à la qualité de propriétaire.

La SARL G INVEST reste cependant l'interlocuteur unique de la Ville de Niort pour évoquer les dispositions du présent contrat.

**ARTICLE 2-CONDITIONS**

La modification de la présente se fera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et tous les autres alinéas de la convention initiale restent inchangés.

Fait à NIORT, en trois exemplaires, le

<p>Pour le Maire de Niort L'Adjoint délégué</p>  <p><i>[Signature]</i> 03 DEC. 2020 Bastien MARCHIVE</p>	<p>La SARL G INVEST Son Gérant</p>  <p>Ludovic GUERIN</p>
<p>Monsieur</p>	